

MINISTÈRE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
Monsieur A. GOFFART, Directeur
A.A.T.L. – Direction de l'Urbanisme
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 BRUXELLES

V/réf. : D.U. : 09/PFU/187369
D.M.S. : GCR/2071-0009/05/2008-001pr/01urb08
N/réf. : AVL/cc/XL-2.1/s.441
Annexes : /

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : IXELLES. Rue Defacqz, 48. Maison Ciamberlani (Arch. P. Hankar). Restauration du rez-de-chaussée.

Demande de permis unique – Avis conforme de la CRMS

(Dossier traité par Françoise REMY à la D.U. / Guy CONDE REIS à la D.M.S.)

En réponse à votre lettre du 2 septembre 2008 sous référence, reçue le 3 septembre, nous avons l'honneur de vous communiquer ***l'avis conforme favorable sous réserve*** émis par notre Assemblée, en sa séance du 17 septembre 2008, concernant l'objet susmentionné.

1. Options générales

Le comité scientifique s'est réuni sur place le 1^{er} février 2008 pour prendre connaissance des dernières études préalables. A la suite de cet exposé, plusieurs options ont été prises, dont la présente demande de travaux est l'expression concrète. La plupart des éléments de décor originaux ont été retrouvés sur place (lambris, portes et cheminée démontée et remontée dans une forme différente par A. Blomme). Aussi, le parti général a-t-il été de reconstituer la « situation Hankar » du rez-de-chaussée car, la véranda mise à part, ces dispositifs sont parfaitement documentés (plans de détail de P. Hankar, photos anciennes). Enfin, les propriétaires et le comité scientifique ont saisi l'opportunité de reconstituer ici un intérieur de Paul Hankar dont l'œuvre a été presque entièrement détruite.

Sur les trois pièces en enfilade du rez de chaussée, seules la salle à manger et la véranda nécessitent des travaux. Le salon Louis XVI, situé du côté rue Defacqz, a été très peu modifié.

Le parti adopté a donc été de restaurer /restituer la salle à manger (y compris son mobilier conservé par différents musées) et de restituer la véranda.

Les interventions prévues veillent à conserver la cohérence tant des interventions de Hankar que de Blomme.

Malgré les nombreuses études archéologiques et historiques menées, il n'a pas été possible de préciser exactement la situation de la véranda à l'origine (le dessin de P. Hankar ne correspond pas parfaitement aux vestiges demeurés en place). Dès lors, il est proposé de se référer à la véranda de la maison personnelle de P. Hankar (qui lui était très proche) et de se fonder sur les plans d'archives conservés au Musée d'Art et d'Histoire :

- Les mosaïques seront refaites selon un des projets de Hankar (plan d'archives). Un essai sera soumis à l'approbation préalable de la DMS ;

- Les murs resteront sans lambris et seront repeints selon la situation identifiée dans la maison personnelle de Hankar. Cependant, une sous-couche de papier sera appliquée sur les murs à peindre ; les parties représentatives des différentes strates (dont les papiers décorés de pochoirs) seront conservées et protégées sous cette sous-couche avec un papier japon ;
- La porte latérale sera reconstituée entièrement et dans une version pleine (sans vitrage) puisque la baie est moins haute que la porte ;
- La verrière sera reconstituée selon les plans présentés par l'architecte (les poutres en acier resteront cependant apparentes et seront traitées de façon à « disparaître » dans l'ensemble) ;
- A l'extérieur, la ferronnerie de Hankar sera restituée. Le raffinement de cet élément appelle toutefois une étude plus approfondie du raccord de la descente d'eau avec le chéneau ;
- La CRMS ne retient pas l'alternative qui consiste à poser un vitrage vertical supplémentaire entre la verrière et le balcon supérieur ;
- Concernant le traitement du sol de ce balcon supérieur (dalles marines), la Commission propose de travailler par phases successives et de vérifier l'effet produit par le sol existant sur la verrière avant de procéder au placement de dalles marines.

La porte d'entrée à rue (p. 24 et 47) sera adaptée avec la pose d'un verre structuré et légèrement teinté de façon à réduire l'apport de lumière tel qu'à l'origine ; la ferronnerie extérieure de A. Blomme sera remplacée de façon à garantir l'unité extérieure du rez-de-chaussée ;

Les mains courantes de l'escalier du hall d'entrée (p.26) ne seront pas reconstituées selon les plans d'archives ; celles existantes resteront en place ;

2. Remarques techniques sur le cahier spécial des charges

a) Véranda

- Le type de verre de la nouvelle verrière n'est pas précisé au cahier des charges (p.15). Il existe depuis peu une nouvelle génération de verre soufflé isolant extra fin (5,1 mm) mais le choix doit avant tout se baser sur l'apparence que le verre doit avoir : il sera structuré et donc translucide (de façon à masquer autant que possible la structure du bacon) et devra surtout s'inspirer du verre du contre lanterneau de la véranda de la maison personnelle de Hankar ;
- La structure de la verrière (p.14) sera réalisée conformément aux plans d'origine, avec des vitres mastiquées et des profils en T peints dans le vert de l'escalier sur cour. Cette peinture sera adaptée, côté intérieur, aux teintes générales de la véranda ; la dernière couche de finition sera à base alkyde et appliquée à la brosse ;
- La mosaïque sera découpée manuellement pour garder un aspect irrégulier. Des essais de découpe mécanique pourront être réalisés mais ne seront acceptés que s'ils offrent un résultat esthétique satisfaisant ;
- Les marbres seront choisis selon ceux identifiés dans l'entre porte et ceux utilisés dans la véranda de la maison personnelle de Hankar (attention aux provenances de l'étranger) ;
- La description de la finition du plafond de la véranda n'est pas complète (p. 45) : les bois doivent être teintés puis traités comme ceux de la salle à manger (à définir sur base d'une analyse en laboratoire) ;
- Les plinthes (p.17) seront identiques en essence de bois, en profil et hauteur à celles de la véranda de la maison personnelle de Hankar ;
- Le radiateur devant la fenêtre sera conservé et restauré (c'est-à-dire laissé en fonctionnement) malgré l'installation d'un nouveau chauffage dans le sol (p.31) ;
- La « patine » sur la rocaïlle extérieure (p. 47) doit faire l'objet d'essais avant que le principe n'en soit accepté.

b) Salle à manger

- La cheminée sera remontée telle qu'elle était à l'origine ; le démontage se fera avec un maximum de précaution et, lors du remontage, une attention particulière sera apportée aux joints (qualité : chaux ? et teinte). Idem pour la cheminée en cave ;
- La tablette centrale est à refaire dans le même marbre que la cheminée (et non en bois) selon ce qui se voit sur les photographies d'archives ;

- Les boiseries des lambris et plafonds (p.45) ne seront pas restaurées : seules des retouches peuvent être effectuées. Le buffet encastré (p. 47) ne doit pas être « peint » mais vernis ;
- Les nouvelles quincailleries (p.23) seront faites à l'identique (et donc moulées) ;
- La tenture murale sera choisie dans la teinte dominante de la frise de A. Crespin et sera choisie après nettoyage de celle-ci ;
- Une toile en lin à peindre doit être prévue pour recouvrir les panneaux en plâtre dans la partie centrale du plafond (contradiction entre postes 14 p.30 et 17.2 p.45) ; celle-ci devra être peinte dans une couleur choisie selon la frise de A. Crespin après nettoyage ;
- La frise de A. Crespin est à restaurer (p. 49) par des conservateurs-restaurateurs agréés par l'APROA. Attention : le vieillissement naturel est un témoignage du temps et doit être ici respecté : la frise ne peut devenir trop claire en regard des boiseries devenues plus foncées avec le temps.

c) Salon Louis XVI

- Des sondages stratigraphiques complémentaires doivent permettre de mieux définir les types de finitions (p. 44) ;
- Quelle qu'elle soit, la finition doit être satinée et non brillante ;
- Un tapis plain de teinte claire et assortie aux murs sera posé sur le parquet, sans fixations (pas de « pièce de raccord ») (p. 54), et à une vingtaine de cm des murs tel que visible sur les photographies d'archives.

d) Cuisine cave et « buanderie »

- Les sols de la cave (partie arrière) doivent garder leurs caractéristiques d'origine (pas de chape en béton poli-miroir)(p. 27-28) : dalles de ciment teinté dans la masse pour la première partie et briques sur champ pour la seconde partie. La marche entre les deux parties de ce qui est devenu une même pièce aujourd'hui, sera conservée ;
- Les murs seront repeints (p.46) à l'huile de lin et dans les couleurs définies par une étude stratigraphique (à prévoir au cahier des charges) ;
- Les tuyaux de chauffage en cave ne seront encastrés (p. 32) que pour autant qu'ils ne créent pas de dommages irréversibles aux murs, sols et plafonds.

e) Electricité et éclairage

- Les lampes placées dans le plafond de la salle à manger seront à refaites à l'identique (verre soufflé) ;
- Les modèles de prises et interrupteurs (p. 39) sont encore à définir. Le modèle de la marque Meljac est à proscrire (trop caractéristique des années 1990). On lui préférera un modèle d'interrupteur sur plaque vitrée, plus discret, ou copié d'interrupteurs anciens ;
- Le tubage (p. 37) ne pourra entraîner aucun dégât irréversible dans les boiseries.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

G. VANDERHULST
Président f. f.

Copies à : - A.A.T.L. – D.M.S. : M. Guy Conde Reis - Mme Sibylle Valcke
- A.A.T.L. – D.U. : Mme Françoise Remy
- Concertation de la Commune d'Ixelles